



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé

ABSENCES :

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Michel Larue, Directeur d'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 14.

CA23 16 0202

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 juillet 2023, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 juillet 2023, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 14 ET SE TERMINE À 20 H 14.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Claude Groleau	Image - Résidence personne agée
Karhina Ladj	Stationnement sur avenue
Martine Baldassi	CPE Pitchounet - Avis motion
Romain Mandel	631 Davaar
Céline Forget	Démocratie
Simon Latraverse	Les autobus scolaires
Jocelyne Provost	Indemnisation des gens qui ont des commerces sur l'avenue Van Horne
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Linda Gourdeau	Faite dont un parc à chiens car il y en a beaucoup
Ulysse d'Hellencourt-Anastasoff	C'est quand la prochaine que vous allez rénover le module avec la glissade [la grande]? Parce que le module n'est pas très sécuritaire quand le métal est mouillé et il y a trop de graffiti dans les petites cachettes. Aussi, il n'y a pas assez de paillis sous les balançoires et quand les petit-e-s tombent. Il faut aussi peindre les barrières et réparer la fontaine pour boire.
Christian Langlois	Cher Conseil et Direction de l'arrondissement, Nous sommes confrontés à de graves irritants liés aux travaux sur l'avenue Querbes. Les gens de Demix se sont installés avec une génératrice industrielle bruyante, polluante et néfaste pour notre santé. Leur approche unilatérale et non respectueuse de l'environnement est incompatible avec les objectifs de décarbonisation et de lutte contre les GES de l'arrondissement. Les travaux précédents ont déjà eu un impact négatif sur notre qualité de vie. Nous vous demandons une intervention urgente pour réduire ces nuisances. Les discussions avec Demix ont été infructueuses, et votre soutien est essentiel pour résoudre ces problèmes. Cordialement,
Micheline Maranda	Cela fait maintenant plus de deux ans que le 1140 Lajoie a vu sa façade défigurée sans permis. Qu'en est-il des procédures pour que la réglementation municipale soit enfin respectée et que cet édifice retrouve sa façade d'origine? Ne trouvez-vous pas que l'inaction dans ce dossier peut inciter d'autres propriétaires à faire fit de la réglementation?
France Poulin	Mme Pollak Considérez-vous que le fait de pouvoir se présenter à une élection sans crainte de représailles constitue un droit fondamental en démocratie?
Elaine Letendre	Le rapport de l'OCPM concernant l'attribution de modifications de zonage pour le 1420 Boul. Mont-Royal a été publié. Les demandes du promoteur sont accueillies favorablement par cette instance. La prochaine étape est l'évaluation de ce dossier par les élus de notre Conseil d'Arrondissement. Nous souhaitons savoir quelle est votre position officielle concernant ce dossier de demande de zonage et quelles sera la conclusion de votre résolution.

CA23 16 0203

Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS DÉBUTE À 20 H 14 ET SE TERMINE À 20 H 19.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

À 20 h 19, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 38, le conseil reprend ses travaux.

10.04.1

CA23 16 0204

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 18 mai 2023, à 14 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 18 mai 2023, à 14 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA23 16 0205

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 juin 2023, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 juin 2023, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA23 16 0206

Exercer la première option (une (1) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 32 439.08\$, taxes incluses, pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Navada Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 93 223.43\$ à 125 662.51 \$, taxes incluses. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

ATTENDU QUE le 31 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant 93 223,43 \$, taxes incluses, à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, suite à l'appel d'offres public 20-18287 (référence : 1208145002, résolution : CA20 16 0235) ;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de deux pourcent (2 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement ;

ATTENDU QUE pour la première option de renouvellement couvre la période comprise entre le 11 août 2023 et le 11 août 2024 ;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat accordé à la firme Navada Ltée pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 93 223,43 \$, taxes incluses, à un total de 125 662,51 \$, taxes incluses ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239293003 :

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'EXERCER la première option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 32 439,08 \$, taxes incluses, à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER une dépense totale de 32 439,08 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un (1) an, soit du 11 août 2023 au 11 août 2024, dans le cadre du contrat accordé à Navada Ltée (référence : 1208145002 / CA20 16 0235), majorant ainsi le montant du contrat de 93 223,43 \$ à 125 662,51 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239293003

CA23 16 0207

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Grandes Oreilles pour le projet « Festival musical familial de Grandes Oreilles - 7e édition » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238477003 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière non récurrente, pour une somme maximale de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles dans le cadre de la réalisation du projet « Festival musical familial de Grandes Oreilles - 7^e édition » ;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1238477003

CA23 16 0208

Désigner Caroline Braun à titre de représentante officielle de l'arrondissement lors de l'assemblée générale annuelle de l'AVIAMA qui se tiendra le 29 juillet 2023, à Saguenay, dans le cadre du Festival international des arts de la marionnette 2023

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203007 :

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Laurent Desbois

DE DÉSIGNER Madame Caroline Braun, conseillère du district de Jeanne-Sauvé, à titre de représentante officielle de l'arrondissement auprès de l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) lors de l'assemblée générale annuelle de l'AVIAMA 2023 qui se tiendra le 29 juillet 2023, à Saguenay, dans le cadre du Festival international des arts de la marionnette 2023.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239203007

CA23 16 0209

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2023

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2023.

30.02 1236131017

CA23 16 0210

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2023

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2023.

30.03 1236131018

CA23 16 0211

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2023

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2023.

30.04 1236131019

CA23 16 0212

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2023

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2023.

30.05 1236131020

CA23 16 0213

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Fairmount prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à interdire le stationnement excédant 10 minutes de 7 h 30 à 9 h et de 15 h à 18 h 30 du lundi au vendredi tout au long du côté nord de la partie de l'avenue Fairmount comprise entre les avenues de l'Épée et Durocher.

40.01 1235069031

CA23 16 0214

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Fairmount prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069031;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à interdire le stationnement excédant 10 minutes de 7 h 30 à 9 h et de 15 h à 18 h 30 du lundi au vendredi tout au long du côté nord de la partie de l'avenue Fairmount comprise entre les avenues de l'Épée et Durocher.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1235069031

CA23 16 0215

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec (AO-441) afin d'autoriser l'usage de la cour adjacente du bâtiment au 185, avenue Bloomfield par le CPE Le Pitchounet

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance (AO-441)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à permettre l'utilisation de la cour arrière de l'immeuble à des fins de garderie.

40.03 1228358019

CA23 16 0216

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec (AO-441) afin d'autoriser l'usage de la cour arrière du bâtiment au 183, avenue Bloomfield par le CPE Le Pitchounet

ATTENDU QUE la modification réglementaire permettra l'usage de la cour de l'immeuble déjà occupé par le CPE ;

ATTENDU QUE la modification réglementaire évitera le déplacement régulier des enfants hors de la propriété ;

ATTENDU QUE la sécurité des enfants doit être la priorité ;

ATTENDU les pouvoirs de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358019;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance (AO-441)*. L'objet de ce règlement vise à permettre l'utilisation de la cour arrière de l'immeuble à des fins de garderie.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1228358019

CA23 16 0217

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468). L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 6 juin 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711012 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*. L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1233711012

CA23 16 0218

Adoption- Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des articles 8.20 à 8.20.7.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement dont la compétence relève désormais de la Ville centre

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 6 juin 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069024 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les articles 8.20 à 8.27.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069024

CA23 16 0219

Adoption avec changements - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - Modification du nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE l'adoption du projet de règlement et l'adoption de ce règlement, un changement mineur visant le nombre de permis de stationnement journaliers gratuits, a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069026 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2023) (AO-588). L'objet de ce règlement vise à modifier la date d'échéance de la période de gratuité et le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1235069026

CA23 16 0220

Adoption- Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 6 juin 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069027 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069027

CA23 16 0221

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet et août 2023

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à août 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Tournoi Jean-Mantha** »;
- Événement « **Fête des voisins Q de Querbes** ».

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1236737008

CA23 16 0222

Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (1171), une ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux extérieurs concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement les 08, 15, 16 et 17 juillet 2023 et autoriser la fermeture temporaire de l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Wiseman les 15, 16 et 17 juillet 2023

ATTENDU QUE cette ordonnance vise une dérogation à l'article 4 (b) et 4 (g), tel que prévu dans l'article 4.1 du Règlement sur le bruit (AO-21), ainsi qu'aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement sur la circulation et le stationnement (1171);

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du Règlement sur le bruit (AO-21), devront être respectées ;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE les travaux de nuit doivent être réalisés lorsque le métro n'est pas en service et seraient planifiés pour une nuit dans les 08, 15, 16 et 17 juillet 2023 , entre 19 h 00 et 7 h 00 ;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069030;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21) une ordonnance visant à permettre à l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (« Hulix Construction ») et ses sous-traitants à exécuter certains travaux en dehors des heures permises par la réglementation de l'arrondissement les 08, 15, 16 et 17 juillet 2023, tout en respectant les limites de bruit prévues à l'annexe B dudit règlement lors des travaux réalisés entre 19 h et 6 h et autoriser, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171), la fermeture temporaire de l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Wiseman les 15, 16 et 17 juillet 2023.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1235069030

CA23 16 0223

Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), une ordonnance visant à autoriser le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et son entrepreneur Sanexen services environnementaux inc. à effectuer, dans le cadre du projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur l'Avenue Outremont entre l'Avenue Joyce et l'Avenue Van Horne, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

ATTENDU QUE cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), tel que prévu dans l'article 4.1 du Règlement sur le bruit (AO-21) ;

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du Règlement sur le bruit (AO-21), seront respectées ;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées par la Ville-Centre (SIRR) seront respectées ;

ATTENDU que les travaux de fin de semaine doivent être réalisés les fin de semaine du 16 septembre, 23 septembre, 21 octobre et 28 octobre entre 8 h 00 et 18 h 00 ;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238959002 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser le Service des infrastructures du réseau routier de la Ville-centre (SIRR) à effectuer des travaux de fin de semaine, entre 8 h 00 et 18 h 00 tout en respectant les limites de bruit prévues au *Règlement sur le bruit* (AO-21) ainsi que la condition prévue à l'ordonnance.

Avec la condition suivante :

- Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), le SIRR devra aviser la direction adjointe d'arrondissement – gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif et les citoyens riverains, de la date prévue pour les travaux à effectuer au moins sept (7) jours avant le début des travaux.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1238959002

CA23 16 0224

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 631, avenue Davaar, au 241, avenue Querbes, au 610, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, au 6150, avenue Durocher, au 138, avenue Maplewood, au 590, avenue Champagneur, au 256, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

La proposition est à l'effet de scinder le point 47.01 pour voter le PIIA du 631 avenue Davaar de façon séparée

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358019

CA23 16 0225

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 631, avenue Davaar, au 241, avenue Querbes, au 610, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, au 6150, avenue Durocher, au 138, avenue Maplewood, au 590, avenue Champagneur, au 256, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

La proposition est à l'effet de retirer le dossier du 631 avenue Davaar de l'ordre du jour et de le reporter à une date ultérieure

DOSSIER RETIRÉ - D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

631, avenue Davaar

Avec les réserves suivantes :

- Installer des barrotins en bois placés à la verticale, similaires à ceux du balcon au 2e étage, tel qu'indiqué au permis 3001478075-22 ;
- Peindre ou teindre la terrasse et les garde-corps dans les couleurs telles qu'indiquées au permis 3001478075-22 ;
- Retirer du projet l'écran d'intimité du côté Nord-Ouest ;
- Proposer un nouveau design pour le mur d'intimité côté Sud-Est s'agençant avec les garde-corps à barrotins verticaux ;

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358019

CA23 16 0226

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 631, avenue Davaar, au 241, avenue Querbes, au 610, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, au 6150, avenue Durocher, au 138, avenue Maplewood, au 590, avenue Champagneur, au 256, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues le 8 mars, 13 juin et 21 juin 2023, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358019.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

241, avenue Querbes

Sans réserve.

610, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec la réserve suivante :

- La couleur proposée devra s'harmoniser avec la couleur des fenêtres du voisin jumelé. Un échantillon de la couleur devra être soumis au bureau de permis pour approbation.

6150, avenue Durocher

Avec la réserve suivante :

- Un document précisant les mesures de protection prévues afin de protéger l'arbre public devra être déposé avant l'émission du permis.

138, avenue Maplewood

Avec la réserve suivante :

- S'assurer que la hauteur du mur de soutènement suive la topographie du terrain, tel que représenté dans le photomontage.

256, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec les réserves suivantes :

- Au mur latéral, conserver les vitraux plombés existants dans la fenêtre du rez-de-chaussée ;
- La dimension des fenêtres de la véranda ne devrait pas excéder la dimension des fenêtres existantes ;
- Les fenêtres de la véranda devront être de type guillotine, subdivision 50/50 avec le meneau aligné avec les fenêtres de droite ;
- Afin de s'harmoniser avec le traitement du revêtement en bois existant sur le reste du bâtiment, le bois de la véranda devra avoir une finition sans profilés.

ET DE REFUSER, pour l'immeuble situé au :

590, avenue Champagneur

La demande d'approbation de PIIA.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358019

CA23 16 0227

Motion du maire Laurent Desbois - Motion de félicitations et de remerciements à M. Jean-François Meloche ainsi que toutes les directions et les équipes d'Outremont afin de souligner leur travail exceptionnel

Alors qu'Outremont fut gravement touché par la tempête de verglas d'avril 2023, récoltant 10% du volume des arbres tombés sur l'ensemble de l'île de Montréal, les équipes se sont mobilisées avec dévouement pour sécuriser et libérer le territoire des nombreuses branches et arbres qui jonchaient les rues, les trottoirs et parfois les terrains privés.

Le conseil d'arrondissement d'Outremont, tient à transmettre ses sincères remerciements à monsieur Jean-François Meloche qui a assuré l'intérim de la direction d'arrondissement durant cette période, avec dévouement et professionnalisme, ainsi qu'aux directrices et directeurs et à leurs équipes respectives, pour leur travail et la qualité des services rendus aux citoyen.ne.s durant la crise du verglas et durant les activités subséquentes, dont les nombreuses festivités du mois de Juin.

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin
Caroline Braun

DE SOULIGNER l'engagement exceptionnel des employé.e.s d'Outremont et de les remercier pour leur travail et la qualité des services rendus aux citoyen.ne.s du quartier.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA23 16 0228

Motion du maire Laurent Desbois - Motion pour associer le nom de la docteure Lise Fortier au Nouveau Parc à être créé dans le Nouvel Outremont

ATTENDU QU'EN 2010, le parc pour enfants Irma-Levasseur à Outremont fut nommé en son honneur pour avoir été la première femme francophone à exercer la médecine au Québec et pour avoir cofondé l'hôpital Sainte-Justine pour enfants en 1907;

ATTENDU QU'UN plus grand parc (le Nouveau Parc) sera créé dans le Nouvel Outremont, qui englobera le parc pour enfants actuel, Irma-Levasseur;

ATTENDU QUE Docteure Lise Fortier, née le 10 septembre 1925, diplômée de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal en 1950, fut la première femme québécoise et canadienne française à être diplômée en obstétrique-gynécologie par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en 1958;

ATTENDU QUE Lise Fortier a ouvert en 1967 la première clinique de planification familiale en milieu hospitalier francophone québécois, à une époque où la contraception était illégale, faisant d'elle une pionnière dans le domaine;

ATTENDU QUE ses mérites et sa pugnacité lui ont valu d'être la première Québécoise francophone à être élue présidente de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada en 1975;

ATTENDU QU'APRÈS avoir enseigné à l'Université de Montréal de 1965-1978, elle reçoit le titre de professeure titulaire de clinique à l'Université de Montréal;

ATTENDU QU'ELLE reçoit en 1995 : le prestigieux prix Abbott-Pellan-Brissette, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la santé des femmes du Québec;

ATTENDU QU'ELLE était une résidente d'Outremont et y avait même sa clinique dans le sous-sol de sa maison sur l'avenue Champagneur;

ATTENDU QU'ELLE est décédée le 8 novembre 2014, à l'âge de 89 ans;

ATTENDU la recommandation favorable à cet effet de la Société d'histoire d'Outremont;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin
Caroline Braun

D'ASSOCIER le nom de la Docteure Lise Fortier au Nouveau Parc Irma-Levasseur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 53.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2023.